



## L'écologie saisie par la croissance ?



Directrice de publication :

Dorothée **Briaumont**, directrice générale du Comité 21

Auteurs :

Bettina **Laville**, présidente d'honneur du Comité 21, présidente du Comité de prospective du Comité 21

Guillaume **Cantillon**, juriste, rapporteur du Comité de prospective du Comité 21

*Le 26 juin 2009, le Comité de prospective du Comité 21 a présenté son premier rapport intitulé : « Temps de crise financière, économique, écologique, sociale : enjeux, contradictions, opportunités »<sup>1</sup>.*

*Dans ce rapport, le Comité de prospective du Comité 21 s'était prononcé pour une transformation profonde de notre civilisation, seule voie de sortie de crise car les crises ont la même origine, la démesure, et appellent des réponses communes : moins de « court-termisme », plus d'horizon durable, moins de produits virtuels, plus d'investissements pour satisfaire nos vrais besoins. Concernant l'après-crise, le Comité de prospective préconisait une transformation substantielle : un nouveau choix global d'organisation sociale, considérant que ce n'est pas simplement le capitalisme qu'il faut refonder, mais le fonctionnement entier de nos sociétés et de nos comportements.*

*Afin de suivre l'évolution des crises en regard des enjeux du développement durable, le Comité 21 décidait dans la foulée de créer un « Observatoire des crises ». Il s'agit pour ce réseau de mesurer, au fil des crises, l'évolution sur le court et le moyen terme de leurs manifestations et la manière dont elles sont traitées.*

*Neuf mois après la publication du rapport, cette deuxième « Note cadre » s'interroge sur le concept de « croissance verte ».*

---

<sup>1</sup> <http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2009/rapport-de-prospective-2009-26062009.pdf>

## L'écologie saisie par la croissance ?

Par les temps de crise qui courent, entreprises et Etats déclinent l'écologie : green business, Grenelle de l'environnement, plans de relance « écolisés », loi écologique en Chine ... : un nouveau mode de développement s'esquisse, fondé sur une croissance économe en ressources. La crise économique et financière aura finalement servi de caisse de résonance à des mots jusque là inaudibles : écologie, sobriété, limites ... Après avoir freiné des deux pieds pendant des décennies, l'industrie automobile, la chimie, les pétroliers explorent de nouveaux engagements verts<sup>2</sup>. L'environnement n'est plus perçu comme un obstacle à la croissance économique, mais comme un tremplin pour progresser vers la création de nouvelles richesses. Pour construire une économie mondiale prospère, « croissance » et « souci de l'environnement » semblent ne plus pouvoir être envisagés séparément.

Mais d'aucuns dénoncent la part de stratégie et d'opportunisme, des politiques comme des industriels, qui se cacheraient derrière une certaine prise de conscience, et présentent la croissance verte comme un leurre, un avatar du productivisme, « *une recette immédiate et magique qui nous ferait retrouver les chemins de l'abondance sans faire peser une charge insupportable sur nos ressources* »<sup>3</sup>.

Cet état d'esprit contraste avec l'enthousiasme américain que décrit Dominique Nora<sup>4</sup> dans son dernier ouvrage. Elle y constate qu'« *en Californie on pense qu'il est possible de réconcilier le capitalisme et l'écologie. C'est notamment la thèse d'Amory Lovins<sup>5</sup>. Il prône le « natural capitalism » et défend l'idée que le capitalisme n'est pas antinomique avec l'écologie* »<sup>6</sup>. Faisant le compte des initiatives les plus remarquables qu'elle a glanées de l'autre côté de l'Atlantique, Dominique Nora reconnaît que, si « *tous ces gens ont la foi, ils sont certains que leurs idées peuvent changer le monde, leur objectif n'est pas seulement de lutter contre le réchauffement climatique, ils veulent avant tout œuvrer pour une plus grande indépendance énergétique de l'Amérique et participer à la relance verte* ». Capitalisme et écologie ne seraient ainsi pas antinomiques<sup>7</sup>.

En France, l'Etat se voit, dans la tradition colbertiste, comme le demiurge de ce métissage.

Le premier projet de loi de finances rectificative pour 2010, présenté en Conseil des ministres le 20 janvier 2010, prévoit ainsi de financer des investissements stratégiques qui augmenteront le potentiel de croissance de la France à travers un « Grand Emprunt ». Or, une partie des 5 milliards d'euros de crédits auront pour objectif de « *placer la France parmi les pays les plus avancés en matière de croissance verte et de préserver ainsi la durabilité de notre modèle de développement* ». Précisant ce dispositif, Nicolas Sarkozy a annoncé jeudi 4 mars à Marignane une série de mesures destinées à « *enrayer la désindustrialisation de la France* ». Des dispositifs d'application immédiate, comme les 500 millions d'euros de prêts verts destinés à soutenir l'investissement des entreprises dans le développement durable, ou le remboursement anticipé du crédit impôt-recherche, sont associés à des chantiers de moyen ou long termes, comme la mise en place d'une politique de filières. La « croissance verte » est ainsi associée à la promotion de l'innovation.

---

<sup>2</sup> « *Les mutations industrielles* », Le Monde économie, 8 décembre 2009, p. 6

<sup>3</sup> Note additive de Bettina Laville au rapport *Sortie de crise : vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance ?*, Daniel Cohen, CAS, octobre 2009, <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/RapportCohenFinal19oct.pdf>

<sup>4</sup> *Les pionniers de l'or vert*, Dominique Nora, Ed. Grasset, p. 360

<sup>5</sup> Patron du Rocky Mountain Institute

<sup>6</sup> <http://www.terra-economica.info/Dominique-Nora-au-pays-de-l-or,7301.html>

<sup>7</sup> « *Qu'elle est verte ma silicon Valley !* », Le Monde économie, 8 décembre 2009, p. 3



Autant de mesures qui font dire à Jean-Louis Borloo que « nous avons tous les financements nécessaires à leur développement. Il faut maintenant veiller à la coordination des acteurs concernés (organismes de recherche, opérateurs, collectivités territoriales et partenaires européens), afin que la France soit un pays de production et pas seulement de consommation des technologies vertes »<sup>8</sup>. Selon le ministre, « l'avenir des filières professionnelles vertes se jouera dans les deux ans à venir ».

Devons-nous alors, d'urgence, nous « réconcilier avec la croissance »<sup>9</sup> comme le propose Michel Rocard ? En effet, selon lui, « on ne fera pas adopter un changement de société et de mode de vie sans un surcroît de croissance, nécessaire pour corriger les inégalités les plus graves (au sein de nos pays de même qu'entre le Nord et le Sud). Il n'est pas question d'acheminer le monde vers un nouveau modèle d'organisation sociale, avec l'espoir qu'elle soit stable, s'il demeure 3 milliards de pauvres ? »<sup>10</sup>. Discours que les participants à l'Université d'été du MEDEF en août 2010 ont applaudi avec enthousiasme.

Les décideurs sont ainsi à l'unisson pour dire que la « croissance verte » est une des clefs de sortie de la crise économique en plus d'une réponse à l'urgence écologique.

Un tel optimisme semble faire de la « croissance verte » la nouvelle martingale pour conjurer les aléas du développement. Pourtant, de nombreux économistes soulignent que la croissance verte n'est pas à court terme le modèle miracle qui va nous permettre de sortir vite de la crise : « la croissance verte impose des transformations lourdes (innovations, comportements de consommation et de production, politiques publiques), qui impliquent une transition de plus long terme que la sortie de crise »<sup>11</sup>. Des innovations de rupture, et, plus encore leur diffusion, ne sont pas envisagées à très brève échéance ... Par ailleurs, la lenteur de l'adaptation des comportements, même en présence d'innovations technologiques majeures, laissent aussi présager une transition longue<sup>12</sup>.

Du point de vue de l'emploi, les chiffres avancés corroborent le constat établi en juin 2009 par le Comité de prospective du Comité 21<sup>13</sup> : le « green business » est un marché mondial très prometteur, et l'écologie devient effectivement un des leviers du capitalisme (I). Mais la difficulté à passer des paroles aux actes concernant la régulation de l'activité de certains acteurs, dont les acteurs boursiers, risque de compromettre le caractère « durable » de cette croissance verte (II).

---

<sup>8</sup> Déclaration de M. Jean-Louis Borloo lors d'une présentation de sa politique industrielle au service de ces filières le 11 février 2010

<sup>9</sup> Colloque « Le financement de la croissance verte », <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Colloque-sur-le-financement-de-la.html>

<sup>10</sup> id.

<sup>11</sup> Rapport *Sortie de crise : vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance ?*, groupe de travail présidé par Daniel Cohen, CAS, octobre 2009, p. 84

<sup>12</sup> Id.

<sup>13</sup> <http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2009/rapport-de-prospective-2009-26062009.pdf> p. 23

## I) Une croissance au service de l'emploi et du rétablissement des finances publiques

Tous les plans de relance ont consacré une part importante aux questions environnementales, en lien avec les perspectives de création d'emplois<sup>14</sup>. Environnement et emploi apparaissent désormais comme un binôme. L'industrie verte est ainsi vue comme un antidote au chômage. Ce couplage est récent, « *car on a longtemps opposé la protection de l'environnement à la croissance économique* »<sup>15</sup>.

De fait, plusieurs études, qui ont cherché à évaluer l'impact en termes d'emplois des politiques de lutte contre le réchauffement climatique, chiffrent en centaines de milliers le nombre d'emplois qui pourraient résulter de la croissance verte. Ainsi, en France, trois études montrent que la « croissance verte » serait créatrice d'emplois.

### Bilan des études prospectives sur la création d'« emplois verts »

L'ADEME, tout d'abord, a dressé un état des lieux complet de l'emploi créé par les principales activités liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en France. Ces marchés ont dépassé les 30 milliards d'euros en 2007, en croissance de 16% par rapport à 2006 pour un nombre d'emplois correspondant supérieur à 200 000. Ils sont essentiellement portés par l'amélioration de l'efficacité énergétique des transports et du résidentiel qui représentent 75% du marché intérieur (24 milliards). Les énergies renouvelables représentent quant à elles un marché de 9 milliards, avec trois filières principales : les équipements de chauffage au bois, 1,9 mds€ ; les éoliennes, 1,5 mds€ et les ventes de bio carburants, 1,5 mds€.

Il en résulterait, dans les domaines des énergies renouvelables (équipement et production) et de l'amélioration de l'efficacité énergétique (secteur résidentiel et transports) un doublement de l'emploi entre 2007 et 2012, passant de 220 000 emplois à 440 000 emplois environ. Notons toutefois que cette étude part du postulat que les objectifs du Grenelle seront atteints pour les énergies renouvelables, les travaux d'amélioration énergétique de l'habitat existant et les perspectives de réalisation des infrastructures ferroviaires. La progression des ventes d'équipements énergétiquement performants est quant à elle estimée à partir de son rythme constaté sur la période 2002-2007. En y ajoutant les emplois indirects (liés aux consommations intermédiaires des activités décrites), le nombre d'emplois projeté par l'ADEME atteint 610 000.

Le WWF a quant à lui évalué les créations et les destructions d'emplois relatives à une stratégie axée sur la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, permettant de réduire les émissions françaises de CO<sub>2</sub> de 30% en 2020<sup>16</sup>. L'effet sur l'emploi est extrêmement positif puisque 684 000 emplois nets sont créés d'ici à 2020. D'une part, les emplois créés par les énergies renouvelables (316 000) et surtout l'efficacité énergétique (564 000) sont beaucoup plus nombreux que ceux détruits dans les filières énergétiques (138 000) et automobiles (107 000). Cette étude a pour spécificité de prendre en compte les emplois détruits (138 000 emplois seraient détruits dans la filière énergétique et 107 000 dans la filière automobile) et les emplois *induits*, c'est-à-dire les emplois créés dans les différents secteurs de l'économie du fait de l'accroissement du pouvoir d'achat des ménages qui résulterait d'un allègement de leur facture énergétique (48 000 emplois induits avec un baril à 100 \$ en 2020)<sup>17</sup>.

<sup>14</sup> <http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2009/rapport-de-prospective-2009-26062009.pdf>, p. 50

<sup>15</sup> Institut Thomas More, *Emprunt Sarkozy, quelle méthode et quelles priorités ?*, n°3, octobre 2009

<sup>16</sup> WWF, *Low Carbon Jobs for Europe. Current Opportunities and Futures Prospects*, 2009

<sup>17</sup> Conseil d'orientation pour l'emploi, *Croissance verte et emploi*, janvier 2010

Cette étude met en relief deux éléments souvent ignorés : la croissance verte est un processus de destruction créatrice. Certaines activités, certains secteurs vont être déclassés, et il convient de l'anticiper pour les accompagner. Par ailleurs, l'impact global en termes d'emplois dépend de variables sur lesquelles les gouvernements n'ont pas de prise, notamment le prix des énergies fossiles.

Enfin, une étude du Boston Consulting Group, réalisée en 2009<sup>18</sup>, chiffre à 600 000 le nombre d'emplois qui seraient induits par les programmes du Grenelle entre 2007 et 2020, principalement dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et des énergies renouvelables.

La Commission européenne estime de son côté que le mix énergétique à 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale pourrait induire la création de deux millions d'emplois en Europe d'ici à 2020, et qu'une réduction de la consommation globale d'énergie de l'Union en créerait un million de plus<sup>19</sup>.

Cette dispersion des analyses concernant l'impact des politiques environnementales sur l'emploi témoigne de la profonde incertitude qui entoure la performance globale en matière d'emploi et de croissance d'une économie verte<sup>20</sup>. Afin de mieux jauger le potentiel d'emplois de cette croissance verte et sa répartition sectorielle, le Commissariat général au développement durable a récemment publié une étude sur « les filières industrielles stratégiques de la croissance verte ». Etude complétée par le rapport du Centre d'analyse stratégique intitulé « La croissance verte, quel impact sur les métiers ? ».

### Une première esquisse de scénarios sectoriels

Afin de « maximiser » ce potentiel de création d'emplois, le Commissariat général au développement durable (CGDD) a analysé les forces et les faiblesses de dix-sept filières clefs pour la croissance verte, et a proposé pour chacune d'entre elles des objectifs de développement à moyen et long terme<sup>21</sup>.

L'étude, qui compte plus de 120 pages, distingue six filières prioritaires en termes de politique industrielle, compte tenu du rôle que la France pourrait y jouer et de l'intérêt qu'elle en retirerait en termes de développement économique : véhicules décarbonés, énergies marines, biocarburants de deuxième et troisième générations, éolien off-shore (en mer), efficacité énergétique du bâtiment et captage et stockage de CO<sub>2</sub>.

Elle identifie également cinq secteurs pour lesquels le potentiel français, sans être de premier plan actuellement, est suffisamment important pour qu'un plan d'action bien orienté permette à la France de jouer un rôle notable sur certains segments de marché : batteries embarquées, chimie verte, biomasse matériaux, photovoltaïque et smart grids.

Enfin, le document retient quatre filières dans lesquelles la France a des atouts majeurs, mais dont le potentiel de croissance du marché est probablement un peu moindre, parce qu'il s'agit de filières relativement matures : applications satellitaires en métrologie, recyclage des déchets à haute valeur ajoutée, géothermie profonde (filière en décollage) et biomasse énergie. Des filières complémentaires dans le domaine de l'eau et des piles à combustible sont proposées à analyse par le CGDD.

---

<sup>18</sup> BCG, *Réflexions sur le portefeuille de mesures Grenelle Environnement*, 2009

<sup>19</sup> *Employment in Europe 2009*, Commission européenne, Annexe 2, p. 133-135 :

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=4196&langId=en>

<sup>20</sup> Centre d'analyse stratégique, *La croissance verte : quel impact sur l'emploi et les métiers ?*, février 2010

<sup>21</sup> Commissariat général au développement durable, « Les éco-activités et l'emploi environnemental », *Études et Documents*, n°10, juillet 2009

Le ministère du développement durable a consulté plusieurs centaines d'acteurs de ces dix-sept filières, pour en analyser les forces et les faiblesses. Huit chargés de mission vont maintenant être nommés pour aider chacune de ces filières à se structurer et y articuler les interventions de l'Etat. Début 2010, doivent être définis des « objectifs opérationnels » pour chaque filière, qui doivent être suivis de plans d'action précis.

De son côté, le Centre d'analyse stratégique (CAS) distingue trois scénarios possibles. Le premier est celui de la croissance ralentie. Le coût environnemental entame alors la croissance et l'emploi, et le déclin des secteurs intensifs en CO<sub>2</sub> l'emporte sur la dynamique des secteurs en croissance. Le deuxième est celui de la neutralité. Il y a alors une réallocation sectorielle sans création nette d'emplois, avec un redéploiement surtout intra sectoriel des emplois des activités à forte intensité en CO<sub>2</sub> vers les activités à faible intensité. Enfin, le troisième est celui de la croissance durable et soutenable. Un nouveau potentiel de croissance et d'emploi grâce à des services associés et de nouvelles fonctions « intégratrices ». Pour le CAS, les principales caractéristiques de ce dernier scénario sont :

- le desserrement de la contrainte de crédit pour les faibles revenus ;
- un fort soutien public à la R&D « verte » ;
- l'adaptation rapide des compétences et mobilité inter et intra-sectorielles ;
- la diffusion des comportements « éco-responsables » ;
- les effets revenus positifs liés à une hausse moyenne des qualifications et une amélioration de l'efficacité énergétique à moyen terme ;
- la réalisation des objectifs du Grenelle du côté des ménages et des entreprises ;
- le développement des nouveaux services liés à l'économie de l'usage et à l'économie de proximité.

On le voit, si les industries vertes créent de nouvelles potentialités de développement et d'emploi, elles induisent d'une part le déclassement de certaines activités et, d'autre part, elles supposent un dispositif de soutien massif à la reconversion de notre économie, particulièrement en direction des PME.

### **Le soutien aux PME, arlésienne de la conversion verte de l'économie française ?**

François Moisan, directeur de la stratégie et de l'environnement à l'ADEME et président du Club CO<sub>2</sub>, a récemment fait un premier bilan de la mise en place du fonds démonstrateur de recherche, doté de 375 millions d'euros.

Grace à ce fonds, trois appels à manifestation d'intérêt ont été lancés, sur les véhicules décarbonés, le captage et stockage du CO<sub>2</sub> et les biocarburants de deuxième génération. Des aides d'un montant total de 140 millions d'euros ont déjà été attribuées en 2009, et un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour les véhicules décarbonés a été lancé pour 2010, compte tenu du succès remporté par le premier. 35 projets ont été déposés, qui représentent déjà une aide potentielle de 170 millions d'euros – ce qui obligera l'ADEME à être sélective. Pour François Moisan, « *il est intéressant de noter que des PME et entreprises intermédiaires ont répondu à notre appel* »<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Colloque « Le financement de la croissance verte », <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Colloque-sur-le-financement-de-la.html>



Ce qui est heureux, car si, suite au discours prononcé par Nicolas Sarkozy sur l'industrie, on peut avec Jean-Luc Gaffard<sup>23</sup> reconnaître qu'il est judicieux de « *promouvoir la coopération entre grands groupes et petites et moyennes entreprises* », nous serons également tentés de dire, avec Elie Cohen, qu'« *il est illusoire de croire que l'Etat peut désigner les secteurs, les entreprises ou les technologies stratégiques. Rien de décisif n'est proposé pour développer des écosystèmes innovants et faciliter l'émergence d'un tissu dense de PME exportatrices* »<sup>24</sup>. Et, c'est sans doute le principal point faible du bouquet de mesures annoncées tant par le Président que par le ministère de l'Ecologie pour les « filières vertes ».

Certes, la France a réalisé un Grenelle de l'environnement qui a placé la question de la transition écologique au cœur du débat public. Mais, la mise en œuvre du Grenelle est encore trop lente. Le Grenelle II n'est toujours pas voté. Et ce texte, promis comme une « boîte à outils », renvoie encore à plus de 136 décrets d'application et 14 ordonnances. C'est un engagement plus qu'une législation. On ne peut donc compter à court terme sur la réalisation des objectifs du Grenelle pour accompagner cette conversion verte<sup>25</sup>.

Dans le même temps, une stratégie ambitieuse en termes de soutien aux acteurs porteurs de cette évolution, notamment les PME innovantes, tarde à se dessiner. La logique d'un investissement massif sur des secteurs stratégiques dominés par nos « champions nationaux », continue à l'emporter sur celle du maillage et du soutien au développement de filières. Comme dans le domaine social, la France peine, dans le domaine économique, à développer ses corps intermédiaires. Les PME restent des sous-traitants de grandes firmes. Seules 4% d'entre elles sont exportatrices de produits ou services. Et, le débat récurrent sur la création d'un « *small business act* » pour faciliter l'accès de ces PME à la commande publique, masque mal le manque de propositions ambitieuses et novatrices pour doter la France d'un tissu de PME telles que le *Mittelstand* allemand<sup>26</sup>.

Car, si l'Allemagne affirme son leadership dans le domaine des technologies environnementales, c'est grâce à un effort constant et coordonné pour faire de ses PME le fer de lance de cette croissance verte. La demande interne des Allemands pour ces produits est également déterminante pour le développement des PME : « *the Mittelstand has joined the general green mobilisation, in part because its German customers demand it* »<sup>27</sup>.

Aux Etats-Unis, où 65% des emplois ont été créés dans les PME au cours des quinze dernières années, 30 milliards de dollars devraient être transférés vers un nouveau fonds, le « *small business lending fund* ». Ce fonds fournira du capital aux banques locales qui pourront à leur tour prêter aux PME. L'agence fédérale destinée à l'aide aux PME va par ailleurs accorder pour 17,5 milliards de garanties de prêts. Un crédit d'impôt de 5 000 dollars sera versé aux petites entreprises pour chaque nouvelle personne employée en 2010. Les employeurs seront remboursés des cotisations de retraite sur les salaires qui auront été augmentés au-dessus de l'inflation<sup>28</sup>.

---

<sup>23</sup> Professeur à Science-po, *Le Monde*, 5 mars 2010

<sup>24</sup> *Le Monde*, 5 mars 2010, p. 10

<sup>25</sup> « Le Grenelle de l'environnement est-il enlisé ? », *Le Monde*, 23 janvier 2010, p. 4

<sup>26</sup> Les PME Allemandes, acteurs de la mondialisation, CIRAC, *Regard sur l'économie allemande*, 2007/4, n°83, p. 11-25

<sup>27</sup> *The Economist*, 11 mars 2010, « The green machine, A second wind for German industry ? »

<sup>28</sup> *Les Echos*, 3 février 2010, p. 5

La France, qui dispose d'atouts exceptionnels, peine donc à investir résolument en direction des entrepreneurs les plus dynamiques, les plus innovants et, faut-il le rappeler, les plus créateurs d'emploi : 2,3 millions des 2,8 millions nouveaux emplois créés ces vingt dernières années l'ont été dans les PME, 35 % de croissance des effectifs sont notés dans les PME pour une population active en hausse de seulement 10 %, et 55 % des personnes actives du secteur privé travaillent dans les PME<sup>29</sup>.

Moteur de l'emploi, les PME sont également en Allemagne celui de l'innovation : malgré la crise, 30 % des PME y ont choisi d'accroître leurs efforts en matière d'innovation, contre seulement 17 % des entreprises de plus de 1 000 salariés. C'est ce qui ressort d'un sondage mené en juillet-août 2009 par la Confédération allemande des Chambres de Commerce et d'Industrie (DIHK) auprès de quelque 1 100 entreprises innovantes. Alors que 18 % des grandes entreprises freinent momentanément leurs activités innovantes pour des raisons financières, seules 5 % des PME ont suivi cette stratégie : elles savent que de leur capacité d'innovation dépendra leur compétitivité future<sup>30</sup>.

En France, 2 milliards d'euros de soutien aux PME innovantes ont été prévus au grand emprunt. Cet effort ne produira pleinement ses effets du point de vue de la croissance verte que s'il s'inscrit dans une nouvelle structure de l'innovation, basée sur « *le développement des nouveaux services liés à l'économie de l'usage et à l'économie de proximité* »<sup>31</sup>.

### Vers des éco-innovations systémiques

Ce point essentiel, qui touche à ce que Michèle Debonneuil appelle, après Roger Sue<sup>32</sup>, « *l'économie du quaternaire* »<sup>33</sup> reste, de notre point de vue, très insuffisamment pris en compte dans les dispositifs de soutien à la conversion verte de notre économie.

Cette faiblesse relève sans doute d'un malentendu qui tend à faire s'opposer la production de services à la production de biens industriels. Or, la production de biens est déjà étroitement imbriquée avec celle des services et le sera encore plus à l'avenir à travers cette « *économie du quaternaire* ».

Pierre Tapie le rappelait récemment : « *70% de l'économie française provient des services. Il y a des innovations majeures à réaliser. Alors, pourquoi penser « campus d'innovation technologique », et non « campus innovant » ? En serions-nous encore au seul temps de la fierté nationale pour le Concorde, alors que la France a créé des leaders mondiaux des services ?* »<sup>34</sup>.

Pays de grands ingénieurs<sup>35</sup>, la France continue à penser son économie autour d'une summa divisio industrie/service. Pourtant, l'enjeu n'est pas tant de freiner le déclin de l'industrie, que de coupler production industrielle et production de services. Il s'agit de produire des « biens serviciels », substrats de l'économie de la fonctionnalité. Pour cela, il faut allier industriels et plateformes de services<sup>36</sup>. Cette économie de la fonctionnalité, également appelée « économie des bouquets » étant, par nature, économe en ressources. Les NTIC sont appelées à jouer un rôle structurant dans cette évolution<sup>37</sup>.

---

<sup>29</sup> Chiffres OSEO

<sup>30</sup> Solène Hazouard, *Innovation : les PME intensifient leurs efforts*, CIRAC, *Regard sur l'économie allemande*, 2009/4, n°93, p. 33-34

<sup>31</sup> Centre d'analyse stratégique, *La croissance verte : quel impact sur l'emploi et les métiers ?*, février 2010

<sup>32</sup> « La Richesse des hommes. Vers l'économie quaternaire », Paris, Odile Jacob, 1997

<sup>33</sup> Michèle Debonneuil, *L'espoir économique, vers la révolution du quaternaire*, Editions Bourin, 2007

<sup>34</sup> Pierre Tapie, Directeur général de l'ESSEC, *Les Echos*, 16 février 2010

<sup>35</sup> « Grand commis de l'espace », *Le Monde*, 30 décembre 2009, p. 15

<sup>36</sup> « La location de voitures longue durée change de modèle », *Les Echos*, 1<sup>er</sup> février 2010, p. 3

<sup>37</sup> Gilles Berhault, *Développement durable 2.0. Internet va-t-il sauver la Planète ?*, Editions de l'Aube, 2009

Mais, le CAS relève que si « *le concept de croissance verte suggère la montée de nouveaux besoins et la réalisation d'investissements spécifiques favorables à l'éclosion de nouveaux marchés* », « *ce surcroît potentiel de dépenses ne constitue pas un moteur inconditionnel de créations nettes d'emplois pour l'ensemble de l'économie. Le verdissement des économies repose, en effet, sur l'octroi d'un prix à des biens publics considérés jusqu'ici comme inépuisables* »<sup>38</sup>. Autrement dit, la croissance verte durable implique de « découpler » davantage les impacts environnementaux de la croissance. Sur ce point, la tarification du carbone reste un enjeu majeur car, « *pour qu'entreprises et consommateurs arbitrent leurs choix en fonction de la contrainte sur l'environnement, le coût de cette dernière doit être apparent* »<sup>39</sup>.

## **Un enjeu qui demeure central : la tarification du carbone**

Un des principaux effets de la croissance verte aura pour l'instant été la création d'une nouvelle classe d'actifs financiers : les permis à polluer. Le marché européen, qui pèse déjà 98 milliards d'euros et négocie 45% de émissions, devrait bientôt être rejoint par les Etats-Unis et l'Australie. Mais, l'efficacité de ces dispositifs reste fragile<sup>40</sup>.

Ainsi, aux Etats-Unis, le Congrès a calculé que le système de négociation des émissions proposé par l'administration Obama pourrait rapporter quelque 870 milliards de dollars de 2011 à 2019, soit environ 15% du déficit budgétaire prévu et 0,5% du PIB cumulé<sup>41</sup>. Mais, comme le rappelle le FMI, « *pour concrétiser ces importantes possibilités de recettes, les Etats doivent résister aux pressions politiques en faveur d'un sur-dédommagement des producteurs par l'octroi de permis gratuits d'émission (principe d'antériorité). Des rentes très élevées ont déjà été transférées aux producteurs d'électricité et aux industriels de l'UE, et une tendance similaire est probable aux Etats-Unis* »<sup>42</sup>. De fait, le Congrès américain a constaté que l'adoption de la législation proposée ferait perdre 700 des 800 milliards de dollars attendus de la tarification du carbone.

Face aux limites de ce système, le président Sarkozy a tranché en septembre 2009 pour l'instauration d'une taxe carbone. Mais, dans sa décision du 29 décembre, le Conseil constitutionnel a censuré le projet de contribution carbone préparé par le gouvernement, qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le Conseil a estimé que la loi créait trop d'exemptions, ce qui est « *contraire à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique* » et crée une inégalité face à l'impôt. Les sages ont ainsi constaté que « *moins de la moitié des émissions de gaz à effet de serre aurait été soumise à la contribution carbone* ». Or, en raison de ces multiples exemptions, selon les juges constitutionnels, 93 % des émissions d'origine industrielle, hors carburant, en auraient été exonérées.

Cette censure du Conseil constitutionnel intervient dans un contexte où la crise a pourtant accentué la préférence de nombreux économistes pour la taxation des émissions relativement aux quotas échangeables. Comme le constate le FMI, « *la baisse de la demande de permis d'émission dans l'UE nous rappelle que la politique est basée sur une connaissance imparfaite des coûts futurs de l'atténuation. (...) Si l'UE avait utilisé la taxe carbone au lieu des permis d'émission, la baisse récente des coûts d'atténuation n'aurait pas entraîné une chute des prix du carbone, mais une diminution supérieure des émissions* »<sup>43</sup>.

<sup>38</sup> Centre d'analyse stratégique, *La croissance verte : quel impact sur l'emploi et les métiers ?*, février 2010

<sup>39</sup> « Le signal prix », *Le Monde économie*, 8 décembre 2009, p. 4

<sup>40</sup> « Le marché européen du CO<sub>2</sub> attire les escrocs », *Le Monde*, 12 février 2010, p. 4

<sup>41</sup> Congressional Budget Office, 2009, Cost Estimate for HR 2998, the American Clean Energy and Security Act, as amended and reported by the House Committee on June 26

<sup>42</sup> Benjamin Jones et Michael Keen, « Une politique climatique pour des temps difficiles », *Finances et développement*, décembre, 2009, p. 8

<sup>43</sup> Benjamin Jones et Michael Keen, « Une politique climatique pour des temps difficiles », *Finances et développement*, décembre, 2009, p. 8

En réalité, loin de condamner la taxe carbone, le Conseil constitutionnel offre une opportunité formidable « *de réintroduire plus d'ambition et d'équité dans la politique française de lutte contre le changement climatique, (...) en particulier pour limiter les exonérations, mais aussi pour réintroduire le principe de progressivité de la taxe* »<sup>44</sup>.

Au final, la définition d'un prix du carbone présente aujourd'hui un double enjeu : accélérer la mutation écologique de l'économie et rétablir la situation budgétaire des Etats.

Rappelons que dans les économies du G-20, le solde budgétaire s'est dégradé en moyenne de 6% du PIB en 2008-2009. Or, selon le FMI, dans les pays développés l'avenir risque d'être encore plus sombre. Car la valeur actuelle des dépenses dues au vieillissement est peut-être dix fois supérieure au coût de la crise financière. Il faudra donc réduire les dépenses et augmenter les recettes, peut-être de 3 points de PIB en moyenne dans les pays avancés<sup>45</sup>.

Pour Philippe Jurgensen<sup>46</sup>, il est certain que l'« innovation verte » constitue un nouveau levier pour lutter contre les déficits. Il considère ainsi que le gouvernement grec « *pourrait mettre en place une taxe carbone efficace qui lui procurerait des recettes budgétaires en plus d'améliorer la situation écologique. (...) La Grèce peut également augmenter le tarif du gaz ou de l'électricité, et instaurer un système de bonus malus performant qui rapporte à l'Etat* »<sup>47</sup>. Or « *ce qui pourrait rapporter le plus en Grèce c'est une taxe sur l'essence et sur l'électricité (...). Si les Grecs mettent en place une TIPP plus lourde qu'en France, il y aura sans doute de la fraude à la marge aux frontières, mais cela rapportera tout de même à l'Etat* »<sup>48</sup>.

Face à cette alternative entre les permis d'émissions et la taxe carbone, l'instauration d'un tarif douanier qui consisterait à exonérer les exportations du prix des émissions et imposerait aux importations une charge correspondante continue à nourrir la controverse entre économistes. Le Comité de prospective du Comité 21 en avait déjà fait état dans son premier rapport<sup>49</sup>.

Partisan de ce dispositif, l'économiste Jean-Luc Gréau<sup>50</sup> part du principe que la cause sous-jacente de la crise actuelle réside dans la chute de la demande plutôt que dans le resserrement du crédit<sup>51</sup>. Chute de la demande dont la principale cause est la rémunération insuffisante de la main-d'œuvre. Analyse partagée par Stéphane Halleguette, qui rappelle que « *l'origine première de la crise financière et économique de 2008 et 2009 ne se trouve pas dans le monde de la finance. La cause initiale est la stagnation du revenu des classes moyennes aux Etats-Unis, elle-même liée aux évolutions technologiques et à la globalisation, qui mettent les travailleurs en compétition à l'échelle mondiale et engendrent un tassement des revenus des travailleurs les moins qualifiés dans les pays riches. Or, comment maintenir un taux de croissance élevé quand les revenus de la majorité de la population, et donc sa consommation, stagnent ? En leur permettant de s'endetter toujours plus, et donc de consommer plus, même avec des revenus inchangés* »<sup>52</sup>. Situation qui, pour Alain Supiot, condamne « *à la paupérisation, la migration, l'exclusion ou la violence la foule immense des perdants du nouvel ordre économique mondial* »<sup>53</sup>.

<sup>44</sup> Tribune Le Monde, « Cet impôt est indispensable pour l'équilibre climatique. Limiter les exonérations et accompagner la transition », 9 janvier 2010, p. 20

<sup>45</sup> Cottarelli Carlon and José Vinals, « A strategy for renormalizing fiscal and monetary policies in advanced economies », IMF staff position note 09/22

<sup>46</sup> Président de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), auteur de *L'Économie verte*, éditions Odile Jacob, février 2009

<sup>47</sup> <http://www.terra-economica.info/Grece-cap-sur-l-economie-verte,8566.html>

<sup>48</sup> <http://www.terra-economica.info/Grece-cap-sur-l-economie-verte,8566.html>

<sup>49</sup> <http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2009/rapport-de-prospective-2009-26062009.pdf>, p. 21

<sup>50</sup> Jean-Luc Gréau, *La trahison des économistes*, Gallimard, 2008 ; « L'irresponsabilité des marchés », *Le Débat*, septembre-octobre 2008, N°151

<sup>51</sup> OCDE, *De la crise à la reprise*, Novembre 2009, [www.oecd.org/forum2009.fr](http://www.oecd.org/forum2009.fr)

<sup>52</sup> Stéphane Halleguette (Météo France – CIREC - GIEC), *L'épuisement d'un monde fini*, Médiapart, Mars 2010

<sup>53</sup> Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie, la justice sociale face au marché total*, Seuil, 2010



Des salaires de niveau suffisant sont donc indispensables pour accroître la demande. Et, Jean-Luc Gréau rejette l'idée selon laquelle le protectionnisme n'aurait que des effets négatifs et isolerait les marchés. Il pourrait selon lui créer une plus grande proximité entre les producteurs et les clients et stimuler les échanges intra-régionaux, maintenant les emplois à proximité de leur habitat et soulageant la pression sur les salaires.

D'autres observateurs considèrent au contraire que la libéralisation des échanges peut contribuer à une croissance verte en favorisant les investissements internationaux dans les produits décarbonés, les technologies vertes et les infrastructures supports d'un développement durable. Ainsi, le Commissaire européen au commerce Peter Mandelson avait-il fortement soutenu la proposition de Pacte sur l'élimination des droits de douane sur 43 produits considérés comme écologiques par la Banque mondiale, formulée par l'UE et les Etats-Unis dans le cadre des négociations du cycle de Doha sur la libéralisation du commerce mondial.

Cette controverse autour de l'outil idoine pour tarifier les émissions de carbone prolonge le constat fait par le Comité de prospective que « *pour s'engager sur la voie de la transformation, l'enjeu n'est pas de définir de nouvelles règles, mais une nouvelle régulation dont le droit n'est que l'un des instruments* »<sup>54</sup>.

---

<sup>54</sup> <http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2009/rapport-de-prospective-2009-26062009.pdf>, p. 32

## II) La régulation : une ardente obligation

Les arbitrages en matière écologique nous semblent ainsi justifiés, en dernière instance, par leurs effets en matière de croissance économique, au risque de ne désigner qu'une partie de la crise globale, celle qui concerne l'économie<sup>55</sup>. Appelée de façon unanime, la régulation tarde de son côté à se traduire en acte. Ces deux écueils nous semblent constituer une menace contre la durabilité de la croissance verte.

### **Légitime, la recherche de la croissance et de l'emploi ne doit pas réifier les enjeux écologiques**

Les objectifs fixés par les scientifiques sont-ils justes ? « *Peu importe* », pour le président Clinton, car « *nous aurons créé une nouvelle économie et de nouveaux emplois* »<sup>56</sup>. Que faire, alors que ce n'est pas sur les épaules de l'Europe mais sur celles de la Chine et des Etats-Unis que repose la responsabilité d'une baisse des émissions de CO<sub>2</sub> ? Devenons « *le leader des technologies décarbonées !* »<sup>57</sup> répond Corinne Lepage. Reste à espérer que la Chine et les autres pays émergents ainsi que les Etats-Unis se doteront ensuite de standards si contraignants qu'ils seront forcés d'acheter un savoir faire européen ...

A nos yeux, le risque est ainsi que, fondue dans la politique économique et industrielle, l'écologie ne devienne que le principal tendeur d'une économie européenne autoportante, tournée vers elle-même, « exemplaire pour l'exemple », car incapable de jouer un rôle dans la gouvernance mondiale de l'environnement : « *Ecology as usual ...* », murmureront sans doute les pays en développement la prochaine fois que les Européens monteront à la tribune, si nous nous recroquevillons sur une logique de guerre économique.

Car, on l'aura pourtant compris, les pays émergents n'entendent pas subir un impérialisme industriel d'un nouveau genre, et réclament des compensations financières en échange de leur participation à la baisse des GES. Ils se défient que l'entrée avec succès dans une croissance verte ne devienne le nouvel étalon pour désigner les gagnants et les perdants de la compétition économique du 21<sup>ème</sup> siècle.

Cet éclairage permet de mieux comprendre le peu d'avancées faites au sommet de Copenhague, puisque pour les dirigeants ce n'est pas tant la baisse du niveau des émissions de carbone qui compte que la croissance, avec plus de candidats. De plus, on a bien vu à cette conférence que la lutte contre le changement climatique est d'abord une bataille sur le partage du fardeau de la réorientation de trajectoire : le sommet de Copenhague n'a pas été un sommet écologique mais un sommet économique.

Concomitamment à cette fièvre verte, les décisions stratégiques pour la protection de l'environnement sont, en ce moment, toutes négatives. Dernier exemple en date : l'échec de l'interdiction de la pêche du thon rouge.

Par ailleurs, penser l'Europe comme une forteresse, c'est sans doute ignorer une réalité qui est, à l'échelle des entreprises, qu'« *un acteur unique décidant unilatéralement d'anticiper l'épuisement de la ressource sera gagnant sur le long terme, mais risque de disparaître bien avant, car cette anticipation aura un coût qui le désavantagera sur le court terme face à des concurrents qui négligent cette contrainte. (...) En l'absence de politiques publiques visant à compenser les pertes des acteurs économiques qui anticipent, l'horizon temporel trop court des marchés rend donc impossible la prise en compte des contraintes d'épuisement de stocks par des acteurs économiques précurseurs* »<sup>58</sup>.

<sup>55</sup> Stéphane Audeguy, Cybernétique de la crise, *Le Monde*, 4 janvier 2010, p. 12

<sup>56</sup> *Enjeux Les Echos*, Novembre 2009, p. 34

<sup>57</sup> Id.

<sup>58</sup> Stéphane Halleguete (Météo France – CIRED - GIEC), op. cit.

L'avènement d'une croissance verte et durable postule donc une véritable coordination internationale. L'urgence écologique est un phénomène total. Aucun pays ne peut faire cavalier vert seul.

Or si, dans le sillage du rapport Stern, l'ouvrage *Coûts de l'inaction sur les défis environnementaux importants* (OCDE, 2008<sup>59</sup>) a mis en lumière les coûts économiques et sociaux qu'imposerait un report de l'action dans les domaines du changement climatique, de la pollution de l'air et de l'eau, de la gestion des ressources naturelles et des catastrophes naturelles, le coût de l'action et le partage de ce coût restent eux à déterminer.

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), stabiliser à 450 ppm (concentration du carbone dans l'atmosphère) les émissions liées à l'usage des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz dont la combustion compte pour 56,6% des émissions de CO<sub>2</sub>), seuil nécessaire pour rester sous les 2°C d'augmentation des températures, nécessiterait d'investir 10 000 milliards de dollars d'ici à 2030 soit 1,1% du PIB mondial. Ce à quoi s'ajouterait un surcoût de 200 milliards de dollars pour les pays émergents à partir de 2020 et une aide supplémentaire de 215 milliards de la part des pays de l'OCDE. Ce qui fait dire à Jacques le Cacheux, économiste climatique à l'OFCE, qu'il ne s'agit pas moins « à l'instar d'une guerre qui détruit le capital physique d'un pays dont la reconstruction produit de la croissance, de détruire le capital physique de l'économie carbonée pour le reconstruire en version décarbonée »<sup>60</sup>.

Une réponse innovante a été avancée par le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn, lundi 8 mars à Nairobi. Il s'agirait de créer un « Fonds vert » capable de mobiliser pas moins de 100 milliards de dollars (73 milliards d'euros) par an d'ici à 2020. Objectif : que les pays en développement puissent investir dans des technologies économes en gaz à effet de serre. L'équipe dirigeante du FMI a constaté que le sommet de Copenhague, en décembre 2009, avait échoué faute de pouvoir partager équitablement le fardeau financier de l'urgence environnementale. Elle réfléchit à la possibilité de trouver de nouveaux moyens -et notamment des DTS (droits de tirage spéciaux), la « monnaie » du Fonds- pour lever les sommes nécessaires, en attendant que les taxes carbone et la générosité des pays riches permettent de subventionner ces équipements « propres » mais onéreux<sup>61</sup>.

A cette prise en charge des coûts s'ajoute que, pour éviter les crises économiques et environnementales à répétition, « il faut répondre aux deux mécanismes générateurs de crises : d'un côté, l'horizon temporel trop court des acteurs économiques et leur incapacité à anticiper une crise dont la date est incertaine ; de l'autre, la disjonction entre les acteurs potentiellement responsables de la crise et les victimes de la crise »<sup>62</sup>.

Partant de ce postulat, nous considérons que l'émergence d'un « green business », quelles que soient les qualités financières et de développement en termes d'emploi dont on peut le parer, ne permet pas de s'en remettre aux mécanismes traditionnels de l'économie de marché pour sortir de la crise économique et faire face à l'urgence écologique. La croissance verte, pour être durable, doit être économiquement rationnelle et prospective.

---

<sup>59</sup> [http://www.oecd.org/document/9/0,3343,fr\\_2649\\_33713\\_41596681\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/9/0,3343,fr_2649_33713_41596681_1_1_1_1,00.html)

<sup>60</sup> Cité par *Les Echos*, novembre 2009, p. 32

<sup>61</sup> *Le Monde*, 9 mars 2010, p. 13

<sup>62</sup> Stéphane Halleguete (Météo France – CIRED - GIEC), *L'épuisement d'un monde fini*, op. cit.

## ■ Une croissance économiquement rationnelle et prospective

Le concept de croissance verte, comme celui de décroissance, ne fait que mesurer une variation de somme d'activités.

C'est pourquoi certains préfèrent parler de « *nouveau modèle de développement* » ou de « *conversion verte* »<sup>63</sup>. Selon lui, cette conversion verte, se traduit à la fois par une décroissance de la consommation d'énergies fossiles, et par une croissance de l'activité. Contrairement au New Deal, il ne s'agit pas de relancer la consommation individuelle.

Dès lors, il ne peut pas y avoir de croissance verte sans la définition d'un nouveau cadre de comptabilité de la croissance qui tiendra compte des considérations environnementales et de bien-être. Comme l'a proposé la commission Stieglitz-Sen, les indicateurs de croissance doivent nous renseigner sur le rendement des ressources utilisées dans la production, l'impact de la consommation sur l'environnement et les stocks d'actifs environnementaux.

Par ailleurs, introduire un prix du carbone ne règle par tous les problèmes. « *Une telle mesure doit être accompagnée d'autres politiques ciblées sur certains secteurs, comme l'introduction de normes et de réglementations (par exemple pour les logements et les bâtiments), et de labels (par exemple pour l'électroménager ou les voitures)* »<sup>64</sup>.

Enfin, si les fruits potentiels de la croissance verte créent un climat propice à la reprise et à la création d'emplois, les politiques nécessaires au traitement de l'urgence écologique n'ont pas été modifiées par la crise : adoption d'une large tarification du carbone, abandon des droits d'antériorité pour les permis d'émission, création d'un marché pour freiner la déforestation et réglementation.

Ce qui implique d'introduire de solides régulations pour lutter contre la courte vue et l'aléa moral, comme nous le décrivions dans le premier rapport du Comité de prospective<sup>65</sup>. En effet, les deux crises, écologiques et économiques, « *témoignent l'une et l'autre d'une sous-estimation des risques extrêmes ou lointains dans le système des prix, et appellent l'action publique à remédier à cette défaillance. C'est pour celle-ci une nouvelle finalité : non pas se substituer aux entreprises ou au marché, ni retoucher, en fonction de ce qui est constaté, la répartition du revenu, mais créer un cadre d'incitations qui conduiront les acteurs privés à modifier fondamentalement leurs comportements. (...) Ce qui s'esquisse n'est rien de moins qu'une redéfinition à large échelle des finalités et des moyens de l'action publique et de l'équilibre entre intérêt collectif et intérêts privés* »<sup>66</sup>.

C'est pourquoi, nous pensons que si le verdissement de la croissance est amorcé, la croissance verte n'est pas là. Pour que la croissance verte se décline dans tous les leviers économiques, de véritables outils de régulations doivent être mis en place.

Or, sur ce point, nous regrettons avec Jean Pierre Jouyet qu'« *aucune des grandes réformes envisagées par le gouvernement Obama pour réguler la finance américaine n'a été adoptée par le Congrès. Il y a eu beaucoup de paroles, mais pas d'actes. [L'Europe], au-delà des questions symboliques de rémunération des traders, n'a pas avancé* ». Et la crise grecque replace à nouveau les Etats en position de faiblesse. Comme le constate Frédéric Lordon<sup>67</sup>, « *avec l'implacable déterminisme d'un mécanisme horloger, la crise de la finance privée a muté en crise des finances publiques* »<sup>68</sup>.

<sup>63</sup> Alain Lipietz, La Croissance verte, mythe ou réalité ?, Conférence AgroParisTech, novembre 2009

<sup>64</sup> Stéphane Halleguette (Météo France – CIRED - GIEC), *L'épuisement d'un monde fini*, opt. cit

<sup>65</sup> <http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2009/rapport-de-prospective-2009-26062009.pdf>

<sup>66</sup> Jean Pisany-Ferry, Une nouvelle finalité pour l'action publique, *Le Monde économie*, 8 décembre 2009, p. 3

<sup>67</sup> Auteur de *La crise de trop. Reconstruction d'un monde failli*, Fayard, Paris, 2009

<sup>68</sup> Frédéric Lordon, *Gouvernements sous la coupe des banques*, *Le Monde diplomatique*, Mars 2010, p. 9



Ce dernier pointe que « *la finance croît maintenant pouvoir faire comme si elle avait elle-même payé l'écot de ses petits débordements et renvoyer tout le reste (chômage, récession, déficits) aux lointaines complexités de la macro-économie – bien triste, mais pas son affaire. Et comme la vergogne est un mot qui n'entre pas dans son vocabulaire, la voilà même qui, reprenant du poil de la bête, n'hésite plus à faire, comme par le passé, la leçon aux Etats, impécunieux et définitivement irresponsables. L'explosion des dettes publiques est un problème, répètent-ils le front plissé, sauvés dans l'urgence du trépas par l'argent du contribuable* »<sup>69</sup>.

Et on relèvera dans ce domaine, qu'après avoir joué depuis quelques mois, avec parcimonie, de l'art anglo-saxon de la contrition, le journal *The Economist* retrouve ses fondamentaux. Péremptoire : « *In the corporate world, slimming a workforce by a tenth is standard fare. There's no reason why governments should not do that too, when it's needed (...). Public-sector pay can be cut, given how secure jobs are (...) Public-sector pensions are far too generous (...) And the world might well be a greener, more prosperous place if the West's various agricultural departments disappeared. The Economist will return to these areas in coming months* ». Le Léviathan n'a qu'à bien se tenir. La stratégie du "gros dos" est finie. Déficit et pollutions ont une source commune : la gabegie des finances publiques et l'inefficience de la régulation étatique. Chassez le naturel ...

Sur ces critères, la France est en position difficile. Face à un déficit budgétaire annoncé à 7,9% du PIB pour 2009, et une dette publique qui représente 83,2% du PIB, le gouvernement annonce un plan d'austérité pour 2011 : réduction des dépenses publiques de 1% et non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Quelles dépenses ? Quels fonctionnaires ? Pour répondre à quels besoins ? A cette dernière question, essentielle si l'on part du principe que les citoyens attendent de l'administration l'effectivité de son intervention avant son efficacité, on ne peut donner comme seule réponse la RGPP<sup>70</sup>. Comme l'exprimait la Cour des comptes, « *l'Etat se révélant incapable d'analyser les besoins et de programmer ses effectifs en conséquence, sa politique du personnel est dictée principalement par des considérations budgétaires de court terme* »<sup>71</sup>.

Le verdissement de la croissance ne peut donc pas devenir une vraie croissance verte sans qu'il y ait une régulation globale de l'économie. C'est bien une transformation qu'il s'agit d'opérer. « *Il ne s'agit pas seulement d'amender notre mode de développement mais de faire un nouveau choix global d'organisation humaine et sociale. Ce n'est pas seulement le capitalisme qu'il faut refonder, mais le fonctionnement entier de nos sociétés. Stimuler et sauvegarder l'économie, comme on l'entend actuellement, revient trop souvent à repousser l'échéance du changement requis* »<sup>72</sup>.

\*  
\*                      \*

---

<sup>69</sup> Id.

<sup>70</sup> Revue générale des politiques publiques

<sup>71</sup> <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/Syntheses/Synthese-effectifs-Etat.pdf>

<sup>72</sup> Rapport « Sortie de crise : vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance ? », Daniel Cohen, CAS, octobre 2009, <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/RapportCohenFinal19oct.pdf>

La croissance verte, à l'instar des marchés n'est, a priori ni négative, ni positive. Mais, pour que cette nouvelle croissance économique soit dès aujourd'hui sobre en carbone, fructueuse en termes de bien-être social et de réduction de la pauvreté, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, collectivités publiques comme entreprises doivent se défier d'un découplage entre les objectifs du développement durable, et ceux d'une croissance verte.

La croissance verte doit être vraiment durable. Et les deux menaces qui pèsent sur cette durabilité sont, aujourd'hui comme avant la crise, la religion de l'immédiat, la recherche de l'efficacité à court terme, et la possibilité de faire peser sur d'autres les conséquences de sa propre conduite. Gouvernance planétaire et régulation des marchés restent donc, dans une optique de développement durable, consubstantielles d'une conversion verte de l'économie.

Finalement, la controverse taxe carbone ou flexibilité a au moins le mérite de poser clairement le débat. La fiscalité écologique ne peut-être ni efficace ni juste si elle se déploie dans un contexte économique encore entièrement fondé sur la vieille économie, et en même temps la flexibilité induite par le marché des permis ne peut transformer efficacement notre système économique que s'il est régulé. Gageons que cette question sera, tant au niveau national qu'international (élections présidentielles et Rio + 20), une des questions majeures débattues dans la société.





**Comité 21**

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org . [www.comite21.org](http://www.comite21.org) . [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)